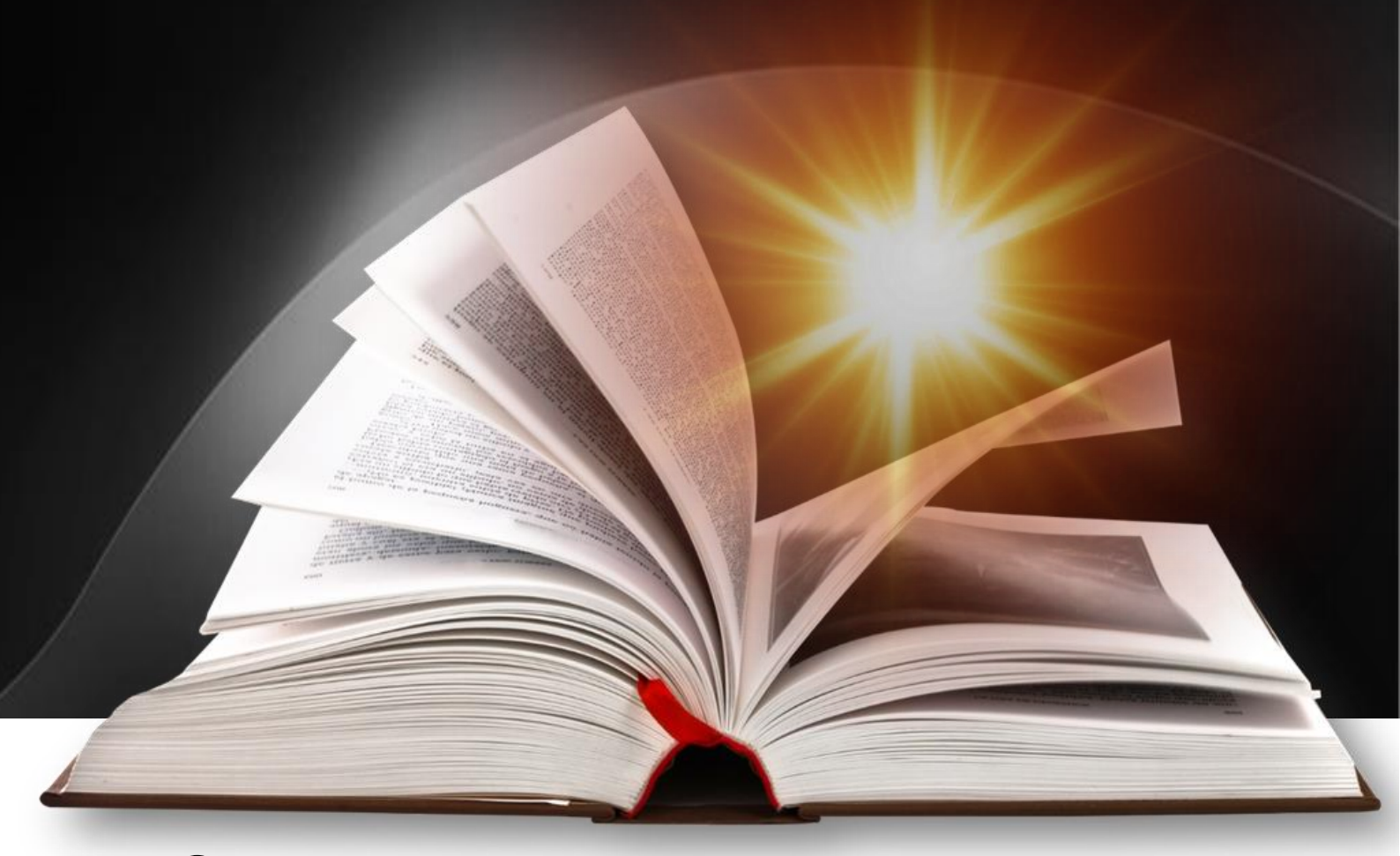
ISSN
: 2790-6248
: 2790-6256

RPJ

Revue Panafricaine de la Jeunesse

- Pan African Youth Journal -



Volume 2, n°1, Janvier - Avril 2023

EDITIONS LUMUMBA
Un nouvel élan de l'édition africaine

Association Panafricaine pour l'Encadrement et la Formation de la Jeunesse

AS
African Scientific Universe

Afrindala Group

© Editions Lumumba

Droit cosmopolitique et fondements éthico-politiques de l'intégration africaine

[Cosmopolitan Law and Ethico-Political Foundations of African Integration]

Ayéfoumi I. K. ATSOU[1]
Université de Lomé-République Togolaise
Email : ayefoumiatsou75@gmail.com

ISSN

: 2790-6248

: 2790-6256

Revue Panafricaine de la Jeunesse

- Pan African Youth Journal -

DOI : https://doi.org/10.58610/RPJ.2790.6248.6256.31

Editions Lumumba I Afriscience I Association Panafricaine pour l'Encadrement et la Formation de la Jeunesse

EDITIONS LUMUMBA

Un nouvel élan de l'édition africaine

Revue Panafricaine de la Jeunesse (RPJ)
ISSN : 2790-6248
e-ISSN : 2790-6256
© Editions Lumumba - APANAEFJ
Bibliothèque Nationale du Congo I Ordonnance loi n° 89-010
du 11 janvier 1989 – Permis d'implantation n° BNC/DPHK/08/2022

Afrindala Group

La Revue Panafricaine de la Jeunesse (RPJ) est une revue scientifique internationale, interdisciplinaire et interactive. Elle se veut un lieu de diffusion de travaux de recherche originaux et substantiels sur diverses questions liées aux enjeux et défis des sociétés africaines, dans toutes les disciplines scientifiques. La RPJ est enregistrée par le Centre International de l'ISSN (International Standard Serial Number) sous les numéros ISSN : 2790-6256 et e-ISSN : 2790-6248.

Les Éditions Lumumba, sous la houlette du label panafricain Afrindala Group, branche scientifique « Afriscience », sont une maison d'édition établie en RD Congo conformément à l'Ordonnance-Loi n° 89-010 du 11 janvier 1989 et opérant sous le permis d'établissement n° BNC/DPHK/08/2022. Enregistrées auprès de l'Agence Internationale de l'ISBN, par l'intermédiaire de l'Agence Francophone pour la Numérotation Internationale du Livre (AFNIL), les Éditions Lumumba sont repértoriées sous l'identifiant éditeur : 978-2-38489.

Le comité scientifique international, composé d'enseignants et de spécialistes d'Afrique et d'ailleurs, assure une diversité d'expertises et de perspectives. En tant que membre de Crossref, une organisation américaine participant à l'indexation globale du contenu scientifique, les Éditions Lumumba bénéficient d'un préfixe DOI (10.58610) pour attribuer un DOI unique à chaque œuvre éditée. Cela permet aux publications d'être accessibles à des milliers de membres de Crossref et à des centaines d'organisations, y compris des institutions scientifiques et universitaires du monde entier, augmentant considérablement la visibilité et l'impact international des travaux publiés.

Les Éditions Lumumba s'appuient sur un vaste réseau de distributeurs et de partenaires internationaux, incluant des universités, des ONG et de grandes plateformes telles que CAIRN.INFO (la plus grande bibliothèque numérique francophone), DILICOM, OpenEdition Books, la plateforme Afriscience, etc.

© Editions Lumumba

Revue Panafricaine de la Jeunesse

— RPJ —

- Pan African Youth Journal -

Revue scientifique internationale, interdisciplinaire et interactive

Périodicité : avril, août et décembre
Prix du numéro : 30 USD
Abonnement annuel : 100 USD
Version numérique disponible sur : www.afriscience.org
Suivez-nous sur nos réseaux sociaux :
@editionslumumba | @afriscience

Imprimé en République Démocratique du Congo

Tél. (+243) 90 43 370 19
Email : contact@editionslumumba.com
Site web : www.editionslumumba.com
Siège : 10, avenue de la Moto croisement boulevard M'siri, ville de Lubumbashi, RD Congo

Editorial

Ce premier numéro du Volume 2 de la Revue Panafricaine de la Jeunesse pour l'année 2023 témoigne de la détermination des scientifiques africains provenant de différents pays. Leur objectif commun est d'éclairer les acteurs politiques, scientifiques, sociaux, etc., en fournissant des données scientifiques fiables. C'est pourquoi, dans une perspective panafricaine, la Revue Panafricaine de la Jeunesse s'est positionnée comme une plateforme internationale pour l'échange et la diffusion d'études africaines. Auparavant, ces études devaient être publiées dans des revues non africaines, voire étaient rejetées en raison de divergences avec leur prétendue "*politique éditoriale*".

La science africaine est une valeur fondamentale à capitaliser et à promouvoir, et cela ne peut être réalisé qu'en impliquant tous les acteurs. C'est pourquoi, les membres du comité scientifique de la Revue Panafricaine de la Jeunesse, ainsi que les instructeurs externes issus de divers horizons, ont accepté de relever ce défi en apportant leurs solutions et leur expertise à cette revue. Ce mélange de connaissances et d'idéologies provenant de différents pays africains et d'ailleurs fait de la RPJ une revue panafricaine d'avenir, porteuse d'espoir et de renaissance scientifique.

En tant que l'une des principales revues africaines dans le domaine de la recherche scientifique, la RPJ s'efforce de maintenir des normes de qualité élevées pour tous les articles publiés. Elle enregistre aujourd'hui un taux d'acceptation de 50%, ce qui témoigne de la rigueur de notre processus de sélection. L'accueil chaleureux reçu de la part du grand public africain et d'autres régions reflète notre engagement en faveur de la promotion d'une science africaine de qualité.

Cette édition présente les contributions de chercheurs émérites issus d'une large gamme de pays africains, tels que le Sénégal, la RD Congo, le Togo, le Madagascar, le Cameroun, le Mali, le Burkina Faso et le Bénin. Ces chercheurs représentent différents domaines et secteurs de l'activité scientifique en Afrique, leur permettant ainsi de proposer des recherches originales et pertinentes sur une variété de questions touchant les sociétés africaines dans divers secteurs, tels que la jeunesse, la technologie, le droit, la sociologie, l'économie, le développement, l'environnement, la politique, la gestion des ressources humaines, la sociologie du développement, la culture et les arts, la littérature, la médecine, la santé, etc.

Notre comité de rédaction, notre comité scientifique et nos évaluateurs externes travaillent en étroite collaboration avec les auteurs afin de garantir la qualité et la pertinence de chaque article publié. Nous sommes convaincus que cette approche collaborative est essentielle pour renforcer la position de la science africaine à l'échelle mondiale et veiller à ce que les sociétés africaines bénéficient des avantages de la recherche de qualité.

Plongez-vous dans ce numéro de notre revue et découvrez les trésors de la science africaine. En rejoignant notre communauté de lecteurs, vous contribuerez à renforcer la position de la science africaine à l'échelle mondiale, tout en permettant aux sociétés africaines de bénéficier des avancées de la recherche de qualité. N'hésitez plus et embarquez pour un voyage fascinant à travers les découvertes, les innovations et les idées novatrices qui façonnent l'avenir de l'Afrique et du monde.

Dr Basile Mulwani Makelele
Professeur des Universités

Equipe de la revue

Comité de rédaction

- Directeur de Publication : M. le Pr. **Basile Mulwani Makelele**, RD. Congo
- Rédacteur en chef : M. le Pr. **Philippe Kasongo Maloba Tshikala**, Belgique
- Rédacteur en chef Adjoint : M. **Valery Ngoy Ndala,** RD. Congo
- Traducteur en chef : M. le Dr. **Fo-Koku D. Woameno**, Togo
- Relecteur Principal : M. **Jean-Micky Kafuwa Musongo**, RD Congo
- Responsable de la mise en ligne : Mme **Blin Acouh Marie-José**, Côte d'Ivoire
- Secrétaire de rédaction : M. **William Agbaka,** Bénin
- Référente pour le suivi du processus d'adhésion : Mme **Marie Mbatshiona Mundi**, RD. Congo
- Responsable administratif et financier : M. **Banon Zinsou Côme**, Bénin
- Responsable des partenariats : M. **Fidèle BUKASA KABWE,** RD. Congo

Comité scientifique

- Abdoulaye Ouedraogo, PhD, Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan (MEFP), Burkina Faso
- Abi-Kaberou Gildas, PhD, UAC/ENS-Porto-Novo/Laboratoire de Pédagogie et de Didactique des Humanités (LaPEDIH), Benin
- Adaba Koffi Amessou, PhD, Université de Lomé, Togo
- Akimou Tchagnaou, PhD, Université de Zinder, Niger
- Ambombi Eyolo Azede Espoir, PhD, Chaire MBA, Afrikan campus, Congo Brazza
- Amoussou Franck, PhD, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- Ballo Drissa, PhD, Enseignant-Chercheur, Mali
- Basile Mulwani Makelele, PhD, Université de Lubumbashi, RD. Congo
- Bekolo Engoudou Bruno, PhD, Université de Douala, Cameroun
- Bitouga Bernard Aristide, PhD, Université de Douala, Cameroun
- BOUMA Carine Nadège, PhD, Université de Bamenda, Cameroun
- Christian Bumute, PhD, Université de Likasi, RD Congo
- Essome Lele Gislain Arnaud, PhD, Unité de recherche ECLLA, Université de Jean-Monnet Saint-Étienne, Cameroun
- Félix N'dia Anon, PhD, Université Félix Houphouet-Boigny, Côte d'Ivoire
- Fidélie Ntshikala, PhD, Université de Kolwezi, RD Congo
- Fo-Koku D. Woameno, PhD, Université de Lomé, Togo

- Gaby Ilunga Mutombo, PhD, Université de Lubumbashi, RD Congo
- Gano Nouhou, PhD, Université cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal
- Gninneyo Sylvestre-Pierre NIYA, PhD, Ecole Normale Supérieure, Burkina Faso
- Kongue Toyindou, PhD, Université de Lomé, Togo
- Lago Blé Angelin, PhD, Université Jean-Lorougnon Guede, Daloa, Côte d'Ivoire.
- Matthias Cinyabuguma, PhD, Banque mondiale, RD Congo
- Melingui Ayissi, PhD, Université de Douala, Cameroun
- Metsena Ndjavoua, PhD, Université de Maroua, Cameroun
- Mohamed Atteyoub H. dit Modibo SIDIBÉ, Phd, Université des sciences sociales et de gestion de Bamako (USSGB), Mali
- Moussa Coulibaly, PhD, Université Assane Seck de Ziguinchor, Sénégal
- Moussa Dourfaye Abdoul-kadze, Phd, Service de Santé, Niger
- Nebie Boukary, PhD, Université de Fada N'Gourma, Burkina Faso
- Nyebe Atangana Sandrine, PhD, Ministère des enseignements secondaires, Cameroun
- Patrice M'Bétien KONE, PhD, Université Félix Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire
- Philippe Kasongo Maloba Tshikala, PhD, Université de Lubumbashi, RD Congo
- Raymond-Bernard Ahouandjinou, PhD, Université d'Abomey Calavi, Benin
- Serge Caleb Mbula Musasa Mwadianvita, PhD, Université Pédagogique Nationale (UPN) de Kinshasa, RD Congo
- Sidibé Ousmane, PhD, Université de San Pedro, Côte d'Ivoire
- Yamsoumouna Ndimma Joël., PhD, Centre d'études et de recherches en Droit international et communautaire (CEDIC), Tchad

Revue Panafricaine de la Jeunesse
Revue scientifique internationale
ISSN : 2790-6248 I e-ISSN : 2790-6256
Editions Lumumba
Un nouvel élan de l'édition africaine
Email : contact@editionslumumba.com
Afriscience
African Scientific Universe

Droit cosmopolitique et fondements éthico-politiques de l'intégration africaine

[Cosmopolitan Law and Ethico-Political Foundations of African Integration]

Ayéfoumi I. K. ATSOU[1]
Université de Lomé-République Togolaise
Email : ayefoumiatsou75@gmail.com

Résumé

Du rêve des pères de l'indépendance aux divers balbutiements démocratiques, le continent africain se trouve sans cesse à la croisée des chemins, écartelé par la volonté de former une entité politique unique et unifiée face aux influences des puissances étrangères avides de ses richesses naturelles et humaines. L'Afrique, historiquement poussée dans l'élan de se forger une identité continentale, se heurte éternellement à la gestion catastrophique de ses relations aussi bien avec soi-même qu'avec les autres. Elle se trouve entrebâillée dans une dynamique équilibriste, entre la capacité de s'autocréer et celle de s'autodéterminer à travers des institutions justes, inclusives et crédibles et des institutions inféodées au diktat de l'impérialisme. De ce point de vue, le présent travail se propose d'analyser les fondements éthico-politiques de l'intégration africaine.

Mots-clés : cosmopolitisme, intégration, panafricanisme, vision, unité continentale.

Abstract

From the dream of the fathers of independence to the various beginnings, the African continent is constantly at a crossroads, torn apart by the desire to form a single and unified political entity in the face of influences of foreign powers eager for its natural and human wealth. Africa, historically driven in the drive to forge a continental identity, is eternally confronted with the catastrophic management of its relations both with itself and with others. In finds caught up in a balancing dynamic, between the ability to create oneself and the ability to determine oneself through just, inclusive and credible institutions and institutions subservient to the dictate of imperialism. From this point of view, the present work aims to analyze the ethical-political foundations of African integration.

[1] Doctorant en Philosophie Politique et du Droit

Keys-words: cosmopolitism, integration, panafricanism, vision, continental unity

0. Introduction

Le projet africain de former un corps politique unifié trouve sa réponse ou son *continuum* dans deux réalités fondamentales : s'unir de façon efficace à travers des institutions fortes et agir collectivement de façon efficiente à travers des actions pragmatiques. Ce projet semble de ce point de vue se revêtir d'un va-et-vient entre vision et unité. Pendant que la première est historiquement lointaine, la seconde traduit une volonté réelle des Africains de former un corps politique indivisible et intégratif *hic und nunc*. Vu les balbutiements auxquels fait face l'intégration africaine, nous pensons que mettre la fonction intégrative du droit cosmopolitique à contribution serait un atout. S'il est vrai que « toute démocratie est oligarchie et que toute institution est imparfaitement représentative, et que tout gouvernement doit obtenir l'assentiment de groupes ou de personnes multiples agit lentement et doit tenir compte des sottises ou des égoïsmes humains », tel que le pense Weber (1963, p. 27), il est tout aussi vrai que, transcender une telle conception du politique dans le contexte africain afin de baliser la voie pour cette intégration restée pendant longtemps séculaire, relève d'une responsabilité éthique et politique.

Face à l'émergence actuelle de la légitimité populaire de plus en plus pressante sur le continent, l'Afrique se trouve plus que jamais à la croisée des chemins, qui dans le fond se veut d'une identité unificatrice et transformatrice. À perte de repères (Joseph Ki-Zerbo, 2007/2018, p.22), elle se sent dans le cadre de son destin politique sous une double coupole. La coupole de continent, entendu comme un ensemble d'États associés et séparés par des frontières légales puis d'État fédéral, entendu comme un ensemble d'États fédérés et unis par un esprit cosmopolitique. Cependant, face aux urgences géopolitiques de l'heure, la seconde coupole s'impose désormais à son histoire et à son destin comme une nécessité vitale et inévitable. Cet élan se conforte davantage dans les mouvements souverainistes et populistes dont le but téléologique vise à assurer l'autodétermination aux institutions politiques existantes et celles en puissance, vis-à-vis des influences impérialistes. Cet élan populiste aux visées émancipatrices, pourrait se concevoir comme « une attente sociale pressante de revitalisation du projet démocratique, en retrouvant la voie d'une souveraineté plus active du peuple » (Pierre Rosavallon, 2020, p.15).

Dans le but d'analyser le projet de construction d'un État fédéral africain à terme, notre sujet pose le problème des fondements éthico-politiques de l'intégration africaine à l'échelle continentale. En effet, face à un tel problème la question fondamentale qui se pose est la suivante : l'intégration africaine suppose-t-elle des repères axiologiques pour son processus de formation ? En d'autres termes l'intégration africaine implique-t-elle la construction d'une citoyenneté cosmopolitique à l'échelle continentale ? En cela, faut-il admettre que l'actualisation de l'unité continentale est une urgence vitale et géopolitique ? Au regard de ces différentes questions, notre hypothèse principale

vise à supposer que l'intégration africaine s'inscrit dans une logique d'impératifs axiologiques incontournables dont la finalité est de renforcer davantage l'aspiration à la formation de l'unité continentale. La seconde est que, tout processus d'intégration africaine suppose la construction d'une citoyenneté cosmopolitique sur des bases éthico-politiques et culturelles avec à la clé l'émergence du concept de l'Africaphonie. La troisième consiste à voir dans l'actualisation de l'unité continentale une urgence vitale et géopolitique, avec pour réalité première le concept de l'*ubuntu*.

Nos objectifs sont entre autres de repenser le projet de formation de l'unité africaine sur la base du droit cosmopolitique comme fondement principal tout en mettant un accent particulier sur sa fonction intégrative. Nous pensons que cela urge plus que jamais que les Africains évitent de verser dans l'émotivisme institutionnel teinté de fanfaronnades politiciennes, et de faire enfin de l'unité africaine une réalité et non un simple lyrisme idéologique. Nous pensons également que l'évolution de l'ordre mondial actuel – qui se veut désormais multipolaire – s'impose au génie africain comme une nécessité et non comme une contingence. Nous envisageons enfin à travers cet article analyser les fondements éthico-politiques plausibles qui pourront impulser un renouveau d'intégration des structures cosmopolitiques africaines. Il s'agit d'amener les Africains à penser l'Afrique à partir des catégories qu'offre le continent dans la construction de son destin politique.

Dans l'optique d'adopter une démarche analytique et prospective, notre travail va se structurer autour de trois axes principaux. Le premier va consister à montrer la nécessité de parvenir à la construction d'une citoyenneté cosmopolitique africaine. Le second nous permettra de montrer en quoi le cosmopolitisme africain est renforcé dans sa formation par l'émergence du concept de l'Africaphonie. Enfin, le troisième consiste à montrer que le projet de formation de l'intégration africaine à l'échelle continentale ne devrait plus se concevoir comme un projet *en puissance*, mais un projet *en acte* selon le vocabulaire aristotélicien. D'où son actualisation à partir du concept de l'*ubuntu* comme réalité première.

1- Dynamiques transfrontalières et citoyenneté cosmopolitique : mutations géopolitiques paradigmatiques

1.1- De l'idée de frontière à l'humanisme africain

De par les organisations sous-régionales quoique marionnettisées, qui caractérisent l'intégration africaine, l'Afrique dans son ensemble est considérée comme un ensemble d'États associés. Maintenant le moment est venu pour ces États de passer du statut d'États associés au statut d'États fédérés. Et cela s'amorce avec la construction d'une citoyenneté véritablement cosmopolitique. L'essoufflement des structures intégrées relativement cosmopolitiques aussi bien politiquement qu'économiquement telles que la CEDEAO, la CEMAC, l'UEMOA, L'UA etc., nécessite l'assise de nouvelles transnationalité et postnationalité. Leur existence de nos jours s'apparente à un aveu d'échec pour avoir manqué d'assurer une véritable intégration à toute l'Afrique.

L'inféodation de ces différentes structures au diktat de l'impérialisme est un défaut politique voire éthique. De ce fait, l'intégration à l'échelle continentale en gestation doit s'opérer sur la base de deux principes : le principe de la transcendance et le principe de l'immanence. Sans toutefois vouloir nous appesantir sur les détails formels des fondamentaux du fédéralisme, nous disons que le premier principe suppose la dématérialisation du système frontalier de l'Afrique qui balkanise et dilate toute la substance cultuelle de l'Afrique. Le deuxième se traduit comme une exigence d'appartenance à une communauté particulière et le rôle que doit jouer l'État fédéral serait d'assurer l'intégration de l'individu-citoyen dans le système fédéral au moyen du droit.

Cela peut bien paraître utopique que nous soutenions la disparition définitive des frontières pour tendre vers une osmose singularisante où l'univers africain ne se verrait plus comme une entité politique plurielle, mais unique. Encore faut-il préciser que cette intégration serait l'expression de l'unité continentale tant recherchée et par ricochet l'avènement de l'État fédéral que nombre d'Africains appellent de tout leur vœu. Ainsi cela ne serait possible si l'humanisme africain que nous défendons ici ne prend pas corps à partir des principes du droit cosmopolitique. La dynamique transfrontalière à elle seule ne suffit pas, cela nécessite la construction d'un cosmopolitisme juridique qui servirait de ciment ou de fondement à l'intégration continentale ou à la formation de l'unité politique que les Africains désirent atteindre. Ce cosmopolitisme juridique ne saurait alors se concevoir en dehors des schèmes d'une citoyenneté cosmopolitique.

Du grec *politeia*, l'idée de citoyenneté est un concept qui revêt une double fonction discriminante : le concept est lié à l'existence d'un État et par conséquent d'une souveraineté publique et à l'exercice reconnu d'une capacité individuelle de participation aux décision politiques (É. Balibar, 1992, p.87). Dans le contexte africain où il s'agit de créer une synergie fédéraliste, il faudrait bien au regard de ces deux fonctions faire la part entre la citoyenneté différenciée et la citoyenneté cosmopolitique qui sert de fondement à l'intégration africaine à l'échelle continentale. Pendant que la première représente une reconnaissance identitaire sur la base du territoire (A. Mbembe, 2016, p.14), la seconde implique une reconnaissance transculturelle sur la base d'une appartenance à l'espèce humaine elle-même (É. Balibar. 2022). Pendant que la première divise et sépare par des lignes et des tracés, la seconde rapproche par la représentation symbolique d'appartenir à l'humanité en tant qu'espèce, qui sur le principe demeure une entité naturelle et indivisible. Cependant, les organisations régionales et sous-régionales qui ont cours sur le continent et dont le mode de fonctionnement repose sur la citoyenneté différenciée sont appelées à se désintégrer, pour ensuite se fondre dans le système fédéral africain sur la base de la citoyenneté cosmopolitique.

De ce point de vue, le symbole étant le propre de l'intelligence humaine, nous pensons que la disparition définitive des frontières ne peut qu'être possible que dans sa dimension symbolique et non géométrique. Autrement dit, cela consiste à la création d'une conscience universelle à l'échelle continentale animée par l'esprit fédéral. Il

convient de distinguer à cet égard avec É. Balibar (1992, p.20) trois formes de frontières : les frontières géographiques et géopolitiques, les frontières sociales et les frontières transnationales. Pendant que les premières désignent une fragmentation stratégique de l'espace en vue d'une quelconque domination politique, les secondes sont l'expression des barrières qui s'établissent au sein des groupes sociaux soit du fait de la discrimination ou de la stigmatisation. Cependant la troisième forme représente pour nous un outil au moyen duquel s'opère la constellation politique. Les frontières transnationales n'existent que pour délimiter les communautés de base ; elles sont en conséquence sous-jacente à une intégration continentale implicite. Elles préfigurent de façon explicite l'intégration que les membres d'une communauté aspirent réaliser dans la solidarité et l'intercompréhension.

De plus à en croire sa thèse sur la problématique des frontières, l'idée d'une définition de la frontière semble absurde, d'autant plus qu'elle apparaît comme un outil qui permet de délimiter un territoire, d'enregistrer son identité ou la lui conférer, et dont la condition de définition se traduit par la représentation (É. Balibar, 2022, p.272), une raison de plus d'opérer un dépassement symbolique. Car en Afrique l'idée de frontière a une très mauvaise réputation (M. Foucher, 2020, p.8), pour la simple raison qu'elle ne favorise pas une véritable intégration continentale vu son passé colonial désastreux, mais contribue à des manipulations diverses aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur. En l'état actuel des choses, il faudrait préciser que le système frontalier africain avec les formes diverses d'intégration qui le déterminent, laisse concevoir une citoyenneté différenciée, inadéquate avec l'aspiration actuelle des peuples à une citoyenneté plus élargie et intégrée. Dans cette optique, ne faut-il pas voir dans la dynamique transfrontalière le processus de formation de la citoyenneté cosmopolitique africaine ?

1.2- Du processus de formation de la citoyenneté cosmopolitique africaine

L'idée d'une citoyenneté cosmopolitique africaine pourrait se traduire dans le tryptique suggéré par Balibar (2022, pp. 490-503-512*sq*) : une santé commune, une seule espèce et un seul monde, le monde africain. Le premier suppose le rassemblement des individus en peuple par le mécanisme d'un système fédéral et qui sont dans le même temps des nations (*Ibid.*, p.491). Le deuxième traduit l'idée d'appartenance à l'espèce humaine elle-même, qui loin d'englober les sociétés humaines les traverse matériellement et les relie en connectant les membres (*Ibid.*, p.508). Le troisième suppose l'unicité, la fusion et la superposition des contraires en un même lieu ou dans un même milieu humain (*Ibid.*, p.524). Le cosmopolitisme africain, au-delà du tryptique de Balibar, se saisit de l'intérieur par l'abandon du système classique de citoyenneté qui est de nature différenciée et sectorielle, pour opérer une transition anthropologique qui permet de tendre vers la formation d'une citoyenneté élargie et intégrée. Techniquement, l'État fédéral ainsi formé à partir de la construction d'une citoyenneté cosmopolitique apparaîtra comme un espace politique universellement acquis pour une cause commune, où le citoyen ainsi intégré ne sera plus victime de la xénophobie ou de toutes formes d'exclusion politique, économique et culturelle partout

où il se trouve sur le continent. L'enjeu d'un tel acquis est de construire à terme une patrie africaine.

En effet, une transition anthropologique ne suffit pas, nous pensons également que la création d'une conscience universelle peut bien apparaître comme une exigence éthique qui implique dans le même temps une transition nominaliste. Sur le principe, l'idée de citoyenneté cosmopolitique africaine impose aux Africains un nouveau narratif, un nouvel imaginaire à partir duquel l'Afrique ne se verrait plus comme une simple association de 54 États individualisés, mais comme une nation : la nation africaine. Ainsi, l'identification de la notion de patrie à celle de nation permet de considérer qu'il n'y a pas :

> Une nation idéale sans une ethnicité fictive, c'est-à-dire sans une profonde infrastructure idéologique, une idéologisation primaire imbriquée dans les pratiques qui, pour chaque individu, instituent quotidiennement sa dépendance par rapport à d'autres individus et aux conditions matérielles d'existence. (É. Balibar, 1992, p.137)

L'avènement d'une nation africaine est l'expression d'une transindividualité identitaire où l'interaction serait le fondement des valeurs culturelles. Cela suppose le passage d'une spatialisation hétérogène à une spatialisation homogène, consolidée essentiellement par l'unité linguistique (C. Anta-Diop, 1960/1974, p.104), mieux monétaire et militaire. Il faut en ce sens une restructuration de l'ensemble des composantes sociales et économiques de l'Afrique.

Ce nouvel imaginaire se caractérisera tout naturellement par la conception d'une histoire propre à l'Afrique et à ses réalités, i.e. un récit africain qui fait sens, qui produit ses propres mythologies existentielles et sacrent la royauté propre de l'Afrique par rapport à elle-même, en inscrivant toutes les dimensions de la trajectoire historique africaine dans le long terme de l'Égypte pharaonique jusqu'à nos jours (Kä Mana, 2021, p.23). Une trajectoire qui représente l'ensemble des repères qui déterminent l'historiographie de l'Afrique et dessinent la configuration de son âme meurtrie par l'esclavage, la colonisation, la néocolonisation, qui ne seront pas sans nul doute des excuses morales pour le cosmopolitique africain. Il s'agit d'amorcer le paradigme de la renaissance africaine en opérant un dépassement à trois niveaux : en changeant le langage de l'Afrique sur elle-même, un langage teinté de négativisme, de fatalisme et d'afro-pessimisme ; en forgeant une nouvelle vision de la destinée de l'Afrique à partir de ses expériences historiques singulières et en opérant un grand changement d'état d'esprit qui trouve son enracinement dans le limon d'une tradition dont il faut assumer le suc et dépasser tous les traumatismes subis jusqu'ici (*Ibid.*, pp.23-27).

La nouvelle vie cosmopolitique se revitalisera par la substitution de la balkanisation de l'aire africaine par « la mise en commun des volontés pour un destin collectivement partagé et accepté, qui est le socle même de l'État fédéral africain » (T. Obenga, 2012, p.28). Non seulement le passage d'une conscience éclatée à une conscience unitaire ou universelle est une invite, un appel pressant, Obenga ajoute que cela apparaît fort bien comme cette « expression libre de la volonté commune des Africains au cours de

leur histoire » (*Idem*). L'implication politique d'une telle invite c'est l'intégration, qui pour Phillip Hugon (2009, p.360) « évite aux États membres la fragmentation territoriale », une fragmentation territoriale qui rend sans nul doute l'Afrique vulnérable. Mieux une proie facile laissée à la merci des impérialistes véreux qui n'en veulent qu'à ses richesses immenses qu'à son épanouissement.

Dans le but de forger ou de formaliser une citoyenneté cosmopolitique, « la création d'une conscience nationale dans chaque pays dominé et d'une conscience africaine devient nécessaire » (P. Ndomaï, 2011, p.33), car « le dénominateur commun dans ce cas, c'est la chosification que toute personne éclairée ne peut que refuser » (*Idem*). Pour éviter cette situation de chosification, mieux de réification, des réformes institutionnelles sur le plan régional s'impose de nos jours à l'Afrique, puisque c'est à elle de se « libérer du joug de ceux qui l'ont exploitée par le passé et qui continuent de le faire sous une forme plus subtile » (*Ibid.*, p.9). La militarisation aiguë du continent est un véritable péril pour l'avenir de l'Afrique, et cela nécessite une synergie d'action, qui naturellement est censée se manifester à travers l'intégration. Car, « la marche contemporaine du monde, i.e. la configuration actuelle des relations internationales fait donc de la création d'un État fédéral africain la condition géopolitique d'une souveraineté réelle des peuples africains » (J.D. Nascimento, 2020, p.86).

Quoi qu'il en soit, cette marche impose à l'Afrique une nouvelle façon de percevoir et de concevoir les diverses mutations politico-économiques qui jalonnent le monde actuel. Pour contenir ces mutations, nous estimons que la seule issue, comme le suggèrent également Obenga, Anta-Diop, Ki-Zerbo, Nkrumah etc., c'est de s'intégrer. Si l'idée d'intégrer suppose chez Ki-Zerbo (*Op.cit*, p.28), la marche vers nous-mêmes, elle sous-entend chez les autres des impératifs catégoriques et non hypothétiques. Ce qui l'amène à considérer qu'une intégration authentique n'est possible que sous une triple dimension : les dimensions historico-culturelle, spatiale, économique ou horizontale et sociale ou organique (*Ibid.*, p.172). À partir de ces trois dimensions, nous nous bornons d'analyser la portée pratique de leurs fondements éthico-politiques au regard des enjeux actuels auxquels est confronté le continent. À cet effet, comment concevoir alors l'idée de citoyenneté cosmopolitique face à l'émergence du concept de l'Africaphonie sous le prisme du droit cosmopolitique ?

2- Cosmopolitisme juridique et singularisme culturel : l'émergence du concept de l'Africaphonie

2.1- Le cosmopolitisme juridique comme fondement de l'Africaphonie

Le cosmopolitisme juridique est une forme de droit qui dans la pensée politique habermassienne permet de concevoir le droit non seulement comme un médium d'intégration sociale, mais un droit qui se pense à partir des sujets de droit qu'il considère comme des citoyens du monde. L'idée de droit cosmopolitique implique chez Habermas (1996, p.57) « le statut des sujets de droit individuel, fondant pour ceux-ci une appartenance directe à l'association des cosmopolitiques libres et égaux ». Ainsi

dans l'esprit du droit cosmopolitique « les États souverains qui s'unissent pour former un « grand corps étatique » octroient à leurs citoyens la possibilité de devenir des citoyens du monde en abdiquant à leur propre souveraineté et en formant un maillon intermédiaire » (J. Habermas, 2018, p.39). Mais dans le contexte africain, une telle conception se reprécise dans le but d'une fédération des peuples et cultures africains. L'implication d'une telle conception permet d'entrevoir les traits caractéristiques du droit cosmopolitique, qui est un type de droit qui sert de médium d'intégration par excellence.

Implicitement, l'intégration africaine qui fait l'objet de notre réflexion est censée reposer sous le prisme du droit cosmopolitique sur trois piliers fondamentaux : la solidarité civique des États, l'institution étatique et la constitution (J. Habermas, 2018, p.52). Au-delà de l'idée de fédération des États, la perspective d'un humanisme juridique à travers la promotion de l'État de droit rendu plus efficient (Y. Amewu, 2021, p.26), serait un véritable atout. L'intégration africaine devenant de nos jours de plus en plus un défi majeur, il importe à l'Afrique de ne pas courir « le risque de s'isoler, il lui importe de redynamiser ses ensembles géopolitiques, de ressusciter le vieux rêve du panafricanisme, tout à la fois, en le repensant, en le réajustant dans la perspective d'un droit cosmopolitique des peuples et non des États » (*Ibid.,* p.29). La rencontre des consciences à l'échelle populaire s'impose de nos jours comme une nécessité éthique et non comme un simple regroupement régional structurellement constitué, qui ne jure que par la volonté de l'impérialisme occidental.

En tant que corps politique structurellement constitué, l'État fédéral qui va résulter de l'intégration africaine, trouve son essence dans le premier pilier. En ce sens que l'avènement de la nation africaine est l'expression « d'une grande solidarité, constituée par le sentiment des sacrifices (…) » (E. Renan, 1997, p.19), qui ont jalonné et qui jalonnent l'âme et le principe spirituel du peuple africain (*Idem*). L'esprit de solidarité sous-entend un développement accru de la notion de l'altérité. Autrement dit, l'intégration politique recherchée à l'échelle continentale passe également par une intégration psychologique de cette notion dont la condition d'existence est l'ouverture du *je* existentiel. Et puisque « l'unité se fait toujours brutalement » (*Ibid*., p.12), l'institution étatique comme deuxième pilier se traduit dans le formation d'un État fédéral africain politiquement constitué, qui ne signifie pas une ablation totale et systématique de l'appartenance communautaire, mais bien plus « une union libre et volontaire et démocratique, fondés sur les vœux, les choix et les aspirations du peuple africain » (T. Obenga, 2012, p.27).

Selon Ki-Zerbo (2017, p.22) « il faut trouver en nous-mêmes les ressources intellectuelles et morales nécessaires pour le changement ». Un changement qui rime avec ce qu'il appelle la néoculture. Bien entendu la culture étant selon lui « l'ensemble des outils, i.e. des valeurs, des idées, des techniques, par lesquelles l'homme a modifié la nature qui constitue son milieu » (*Ibid.*, p.23). Encore faudrait-il préciser que la culture marque le point de départ de tout processus d'intégration ou d'unité. Qui plus est l'expression d'une institution étatique qui se fait sur des bases juridiques. Le droit

n'apparaît plus ici comme un système, mais un outil dont est censé se servir le peuple africain dans sa marche vers l'intégration. C'est un outil, car c'est par lui que dans le nouvel État constitué les droits seront édictés, pensés et prescrits afin de garantir l'inclusion, l'égalité et la justice à tous et pour tous tel que l'exigent les principes du droit cosmopolitique. Ce qui est censé dans le cadre du troisième pilier aboutir inéluctablement sur la constitutionnalisation de l'espace fédéral africain. La constitution est l'acte fondateur de l'État fédéral à la suite d'un référendum populaire que les institutions supranationales actuelles auront organisé (*Idem*), qui sert de médium entre les instances étatiques et les citoyens. Ainsi sur la base du patriotisme constitutionnel tel que l'envisage le vocabulaire habermassien, la constitution serait l'expression de la cohésion fonctionnelle entre l'*ethnos* et le *demos*, une interaction structurelle entre le communautaire et l'étatique.

Encore faudrait-il que l'idée d'humanisme juridique soit perçue comme une exigence morale, au sens où il ne s'agira pas seulement que l'intégration aboutisse à la formation d'un État fédéral dont les bases juridiques seront fauchées. Autrement dit, la construction de l'État fédéral autour d'une entité politico-juridique, s'aperçoit comme la possibilité de traiter tous les citoyens cosmopolitiques africains comme étant des humains appartenant non seulement à un même corps politique, mais aussi et surtout qui se perçoivent comme des consciences juridiquement intégrées. La position de Ki-Zerbo (*Op.cit.*, p.28) sur cette question illustre à suffisance celle que nous avons adoptée jusqu'ici, qu'est celle de considérer l'État de droit comme « l'instance objective dotée d'une distance et d'une neutralité minimale à l'égard de tous les citoyens et des groupes considérés comme égaux ». Puisque la seule issue, c'est l'intégration (*Ibid.*, p.36), pour faire face à la nouvelle invasion néocoloniale, plus brutale que la première forme de domination, il convient cependant de souligner que l'intégration africaine n'est pas une solution miracle (J.D. Nascimento, *Op.cit.*, p.87), face aux multiples défis qui attendent l'Afrique, mais un moment historiquement ultime où elle est perçue comme l'outil méthodique par excellence au moyen duquel l'unité africaine renaîtra de ses cendres. La construction d'une citoyenneté cosmopolitique n'implique-t-elle pas celle d'une identité historico-culturelle ?

2.2- De la citoyenneté cosmopolitique à l'identité historico-culturelle

Dans un monde qui se veut désormais multipolaire, il nous paraît tout à fait logique d'envisager un espace politique propre à l'Afrique. Ainsi, l'interaction structurelle entre le communautaire et l'étatique suppose la création d'un espace cosmopolitique. Un espace à l'intérieur duquel l'Afrique se reconnaîtra désormais comme une nation, une patrie et non comme un continent avec toutes les disparités politiques, économiques et culturelles qui mettent en mal son intégration et son unité. Plus haut dans notre discours, nous avons suggéré que pour parvenir à une telle étape de notre évolution politique, nous avons besoin d'opérer deux types de transitions : la transition anthropologique qui permet d'abandonner l'idée de citoyenneté différenciée pour une citoyenneté cosmopolitique et la transition nominaliste qui permet de concevoir l'Afrique sous l'angle d'une nation et d'une patrie à partir de laquelle peut s'opérer

l'homogénéité transcendantale du continent. La conséquence politique de ces deux transitions est de parvenir au bout du compte à créer l'espace politique de l'Afrique qui ne pourra s'affirmer qu'au moyen de son identité culturelle. Dans un tel contexte, le *je* africain devient un outil indispensable de rationalisation des structures sociales africaines où la diversité culturelle qui estampille l'identité africaine se convertirait en synergie de valeurs culturellement admises et unifiées. Cet espace se distinguera fondamentalement des autres espaces par trois valeurs culturelles : sa gnose, sa doxa et son épistémè.

L'idée de gnose traduit l'idée d'une identité continentale acquise sur la base de l'unité africaine, qui se caractériserait par la construction d'une civilisation dont la survie ne perd pas de vue l'héritage culturel ancestral. Il s'agit dans le cadre de cette valeur culturelle de faire en sorte que la nation africaine ainsi créée soit l'expression d'un consentement, d'un désir clairement exprimé de continuer la vie commune (E. Renan, *Op.cit*., p.19), entamée par ceux qui nous ont précédés dans l'histoire africaine. La doxa quant à elle, se comprend comme la capacité de faire de la pensée africaine le centre de gravité de toute l'identité africaine structurellement constituée. Il s'agit de construire la civilisation africaine à partir des réalités authentiquement africaines. Par cette identité doxale, le nouvel homme africain participe pour ainsi dire à l'œuvre commune de construction de la civilisation de l'humanité (*Idem*). La troisième valeur serait le moyen par lequel l'homme africain, tout en se nourrissant de la science et de la technique des autres se particularise par celles que son génie lui aurait permis de créer et d'inventer en vue d'améliorer ses propres conditions de vie matérielles (V. Mudimbe, 2021, p.41).

Il convient pour le génie africain d'opérer ce qu'Aimé Césaire (1956, p.12) appelle une espèce de « révolution copernicienne ». La puissance technologique permettra à l'Afrique intégrée de s'affranchir définitivement du joug et de l'exploitation sauvage de ses richesses naturelles, car comme le dirait Obenga (2012, p.16), ce qui serait « impossible sur un sol d'un État fédéral africain puissant sans l'accord explicite de ce dernier ». L'acharnement actuel des puissances impériales contre les zones stratégiques de l'Afrique telles que le Sahel, le Golfe de Guinée, le bassin du Congo, le delta du Niger etc., au point de vouloir à mort tout esprit révolutionnaire doit être pour le citoyen cosmopolitique africain un moteur d'éveil de conscience patriotique et nationaliste. Dans le fond, le cosmopolitisme africain n'est aucunement à confondre avec les autres formes de cosmopolitismes (l'asiatique, l'européen et l'américain), car celui africain se caractérise par trois volontés éthico-politiques : la volonté historique, la volonté géographique et la volonté économique. Les impératifs qui se ressentent dans les titres des ouvrages majeurs – *L'Afrique doit s'unir* et *Le Consciencisme* – de Nkruma (1994/1974), sont l'expression d'un appel pressant à cette nécessité de s'intégrer, de s'unir et de fédérer, sans quoi, la situation de l'Afrique risquerait de s'apparenter à ce que Ki-Zerbo (2007/2018, p.36) qualifie de « mendier ou périr ».

La première est une reconnexion *sine qua non* presque mystique avec le riche legs des valeurs historiquement acquises aussi bien dans l'erreur que dans la gloire. Sur ce

plan, la mémoire des héros tels que Patrice Éméry Lumumba, Thomas Isidore Sankara, Sylvanus Olympio, Robert Um Yobé, Kwame Nkrumah, Barthélémy Boganda, Amilcar Cabral, Abdel Assad, Samuel Doe, Mouammar Khadafi etc., qui sont tombés sur le champ de bataille doit être pour le citoyen cosmopolitique africain un égrégore cosmique pour son action politique. Le devoir de mémoire se comprend avec l'idée que le temps apparaît comme « l'antichambre du réel et de la mort » (A. Mbembe, 2013/2015, p.162). La deuxième volonté se manifeste dans la capacité intellectuelle, spirituelle et culturelle de se re-créer en tant que sujet autonome agissant en commun accord avec les autres consciences dans une transcendance symbolique des tracés artificiels imposés par le capitalisme mondialisé. Autrement dit, le nouvel esprit de l'homme africain cosmopolitique ne se caractériserait plus par un ego surdimensionné frappé du sceau de trahisons, de combines politiques, de délations et vilenies sadiques à se réjouir de la souffrance des autres. Mais bien plus par l'empathie, la sympathie et une solidarité aiguë. Le cercle ésotérique africain se distinguera fondamentalement par le sens élevé de la fratrie et de l'union sacrée que les Africains auront engendrée entre eux. La dotation du système économique africain intégré d'une monnaie unique sera l'aboutissement de l'effort conjugué des deux premières volontés.

En amont, la construction de la conscience historique représente ce que Anta-Diop appelle « le ciment culturel qui unit les éléments disparates d'un peuple pour en faire un tout » (J.D. Nascimento, *Op.cit.*, p.90). Elle est le fil conducteur qui relie la mémoire du passé et celle du présent, car l'arme culturelle la plus efficace dont puisse se doter un peuple est le sentiment de la continuité historique (*Idem*). D'elle sont censées découler deux valeurs : la cohésion fonctionnelle et la solidarité civique dont nous avons parlées plus haut. Conçue pendant longtemps comme un projet, l'intégration africaine trouve son point d'ancrage sur l'initiative historique d'une part et sur l'aptitude à la créativité, l'inventivité et l'innovation d'autre part (*Ibid.*, p.148). Elle se manifeste et se présente comme une espèce de trouvaille et de rencontre de soi avec soi que doit incarner le nouvel homme africain. Pendant ce temps l'idée de conscience historique intervient chez Ki-Zerbo (2018, p.27), comme un catalyseur, l'élément de cohérence d'intégration et de concrétisation, sans lequel la personnalité africaine serait éclatée. En lien avec l'identité culturelle africaine, il y voit le processus qui englobe à la fois le passé, le présent et potentiellement l'avenir, au moyen duquel s'opère une synthèse dynamique entre le meilleur de nous-mêmes et ce qui vient d'ailleurs, éléments constitutifs du peuple de demain (*Ibid.*, p.23).

En aval, le projet d'intégration africaine doit sortir désormais de la sclérotique vision enjambée par des politiques mortifères et de la sempiternelle ambition de création d'un bloc continental sans réelle volonté politique, pour prendre corps dans ce que Ki-Zerbo (*Ibid.*, p.37) dénomme « la nécessité de nouer des alliances et de forger des réseaux au niveau des organisations et des économies populaires ». Cette intégration ne saurait être possible sans la culture de ce que Mbembe (2015) appelle l'en-commun et de ce que Ki-Zerbo (2018) nomme l'ubuntu ou encore ce que Kä Mana (2021) appelle l'être-ensemble. Cela s'apparente si nous pouvons le dire ainsi à un

engagement historique sur un chemin de non-retour, une décision irréversible, qui engage à la fois l'âme, l'esprit et l'intelligence de toute l'Afrique. Que comprendre alors de la concrétisation de ce projet lorsque nous savons que le concept de l'ubuntu peut servir de fondement à l'intégration continentale ?

3- Actualisation de l'unité continentale et responsabilité politique : le concept de l'*ubuntu* comme réalité première

3.1- La responsabilité politique comme une exigence éthique

A priori, la responsabilité politique incombe à deux entités dans le destin politique de l'Afrique : le peuple et le politique. La première est démocratiquement reconnue comme souveraine. La seconde est légitimement reconnue comme le prolongement de cette souveraineté. L'historicité de l'unité africaine fait que de nos jours, l'ambition de former un jour un bloc unifié ne s'apparente plus à une négociation comme ce fut le cas lors des indépendances de façade orchestrées par les impérialistes et l'élite dirigeante. Cet échec trouve ses raisons dans la conscience de cette élite. Sur ce plan, il faut avouer que l'Afrique dans son ensemble a connu deux catégories de leaders politiques. Les premiers sont les pères fondateurs de l'idéologie politique et culturelle de l'Afrique qu'est le panafricanisme. Les seconds, au lieu de perpétuer le chantier entamé par les premiers, au nom des intérêts personnels, n'ont d'yeux que pour le monde impérialiste occidental avec tous les avatars que cela comporte : les coups d'État constitutionnels et militaires par-ci, les velléités de conservation du pouvoir par force, la peur et les indécisions d'opérer des réformes institutionnelles et constitutionnelles courageuses par-là etc. À la place de ces avatars, se trouvent des deals économiques, livrant ainsi la chose publique au vandalisme impérialiste.

Ces conditions demeurant si aléatoires pour l'intégration africaine exigent l'émergence d'une élite dirigeante plus courageuse et visionnaire, dont la conscience sera une conscienc-ubuntu et qui, avec l'onction du peuple bien entendu, aura la lourde responsabilité historique et éthique de conduire la nation africaine vers sa propre unité sans encombre ni ambages. Il ne s'agira plus de jouer aux autruches comme la deuxième génération de leaders politiques qui ne brillent que par des relations incestueuses avec l'impérialisme occidental, et qui au lieu de rendre compte à leur peuple, ne rendent compte qu'à leurs maîtres qui les ont délégués. Cependant, une mission ultime incombe au peuple : c'est celle d'être plus exigent envers cette nouvelle élite, car en tout état de cause, il est l'incarnation de la souveraineté elle-même, le décideur politique de premier ordre. Bien entendu, elle est l'outil grâce auquel le pays se construit (S. Badian, 1964, p.30). Le vil constat que nous faisons de la responsabilité politique de l'élite dirigeante actuelle c'est que, tout comme le ferait remarquer Shanda Tonme (2009, p.104) « lorsque les élites se sentent épiées, surveillées, gênées dans leurs mouvements ou victimes de quelques braquages récurrents, elles se lancent dans des chasses à l'homme impitoyable ». Du coup, ce qui fait que la solidarité que nous recherchons en tous, est devenue un serpent de mer dont on cherche encore à

connaître la tête et la qualité des écailles (*Ibid.*, p.106). Tout porte à croire qu'en Afrique l'action politique se réduit au mystère.

De plus, il fait un deuxième constat amer qui impose au génie africain l'émergence d'un véritable leadership dont la conscience sera essentiellement celle du peuple dont il incarne les valeurs. Selon lui, la réalité de la vie politique en Afrique noire est réduite toujours à la confrontation des ethnies, en lieu et place d'une compétition des doctrines et des programmes de société (*Ibid.*, p.107). Ce qui montre à suffisance le manque de clairvoyance dans le dessein de conduire à bon escient et rationnellement les affaires publiques. La conséquence directe d'une telle posture, c'est que beaucoup d'Africains et surtout les jeunes ne croient plus aux valeurs de fraternité, de solidarité et de compassion au regard de la méchanceté des dirigeants politiques (*Ibid.*, p.108), qui au lieu de se pencher vers la souffrance du peuple, préfèrent s'en accommoder par le dilatoire, le dilettantisme et l'indifférence totale des problèmes existentiels éprouvés ce dernier. Pis encore, cette déviance morale sur le plan politique est la voie la plus sûre pour la perpétuation de la néocolonisation, car le coup fatal qu'elle aura porté à la cohésion sociale, c'est la déchirure ou la « destruction du tissu familial dans la société africaine moderne » (*Ibid.*, p.107). Cependant la tension vers l'intégration ne constitue plus des aubaines où il faut ramer à contre-courant, mais d'être capables d'assumer l'héritage d'une histoire que nous partageons tous, dans le respect mutuel et la responsabilité.

Puisque l'existence d'une nation est un plébiscite de tous les jours, tout comme l'existence de l'individu est une affirmation perpétuelle (E. Renan, *Op.cit.*, p.19), il faut que les libertés et les consciences individuelles et communautaires se conçoivent autour de l'idée même de destinée commune et pleinement assumée. Cependant la relation qui s'établit entre le peuple et le politique ne devrait plus être une relation biaisée, fauchée déjà à la base par un manque de volonté politique. Car, tel que le souligne si bien Ndomaï (*Op.cit.*, p.39), « l'impératif de tourner le dos à l'impérialisme pour tenter une nouvelle expérience dans les 50 années à venir ne viendra sûrement pas des dirigeants en place, mais plutôt de ceux qui détiennent le vrai pouvoir de décision, i.e. le peuple ». Cette entité, qui est une partie essentielle de la chose politique, qu'est le peuple dispose d'une force naturelle de supporter les errements de ses dirigeants, mais elle finit toujours par occuper la place qui est la sienne : celle d'être souverain !

Pour nous, la cession de la souveraineté populaire aux mains d'une élite dirigeante ne peut se percevoir comme une fin en soi. Dans les conditions actuelles des enjeux, cela devient une nécessité de mettre le peuple au cœur même de l'action politique. Cette condition n'est possible que dans l'abandon des deux traits caractéristiques de l'élite dirigeante : l'hétéronomie intellectuelle et la tutelle cognitive (J.D. Nascimento, *Op.cit.*, p.100). Selon Nascimento dans ses analyses de la pensée politique de Cheick Anta-Diop, la colonisation aura réussi son coup fatal sur l'Afrique que par l'hétéronomie de cette élite dont la conscience n'a que pour centre de gravité la civilisation occidentale. Pour un futur moderne bien meilleur que ce que les Africains vivent déjà, il préconise

l'avènement d'une élite autonome dont la conscience n'aura désormais que pour centre de gravité les préoccupations fondamentales du peuple (*Ibid.*, pp.111-145). Le salut ne viendra pas de l'élite dirigeante, mais de l'onction qu'elle aura véritablement reçue de conduire les affaires publiques que le peuple lui aura recommandées. Sa vocation serait de fusionner son intelligence à celle du peuple, détenteur primordial du pouvoir politique et constitutionnellement souverain. Nous partageons parfaitement bien cette idée de Ki-Zerbo (2017, p.155) qui pense que « un peuple qui trafique de ses enfants est encore plus condamnable que l'acheteur. Ce négoce démontre notre supériorité. Celui qui se donne un maître était né pour en avoir ».

La structure politique de l'Afrique laisse voir un espace éclaté et pourtant qui dispose de tous les atouts pour son émancipation intégrative. Nous pensons que la balkanisation ne saurait être une fin en soi. Mais bien plus un moment ultime où l'Afrique doit se rencontrer avec elle-même et mesurer l'ampleur des enjeux futurs qui l'attendent et qui intuitivement sont immenses et que la seule issue pour contenir ces enjeux, c'est immanquablement son unité géopolitique. Il n'y aura plus ni d'échappatoire ni d'excuse de manquer encore une fois au rendez-vous de l'histoire qu'est de parvenir enfin à cette ultime intégration tant rêvée et espérée de tous les Africains. Sans quoi les générations futures ne le pardonneront jamais aux générations présentes, qui ont une lourde mission de parvenir enfin à la formation de cette intégration. Elle ne doit pas se concevoir comme une réalité spontanée, mais un travail de tous les jours des fils et filles de la nation africaine en construction. Méthode et rationalité doivent désormais être comme la serpe de tout Africain, qui dans ses actions quotidiennes ne pense qu'au devenir de la terre de ses aïeux dans les tâches que lui confie sa communauté de base.

L'esprit cosmopolitique se construit à partir tout naturellement des devoirs basiques de citoyen, i.e. du sentiment que l'on éprouve d'appartenir à une communauté de vie politique, de la volonté affichée de la défendre contre toute forme d'agression extérieure, l'engagement de participer à son développement par des actions concrètes sur le plan économique etc. Le cosmopolitique n'est pas responsable dans sa stricte individualité. Il est responsable de l'humanité tout entière et de l'environnement immédiat dans lequel sa conscience se forge et mûrit, tel qu'on le verrait dans l'humanisme sartrien. C'est à l'intérieur de ce collectif que les volontés individuelles s'affirment en laissant éclore leur potentiel existentiel. Il s'agit d'interagir dans un environnement mondial où tout se déchire et se réordonne à une vitesse de croisière.

Ainsi, les sentiments moraux du cosmopolitique se pensent à partir de la morale communautaire. Toutes les formes de cosmopolitisme ont été une fois imaginées, le génie africain doit également en faire autant, mais dans la concrétude et la complétude. Les abstractions pures dont faisait preuve le panafricanisme doit désormais faire partie du passé. Il ne s'agit plus tellement de chanter mais d'agir la négritude. Il faut équiper et agir la négritude qui doit être un concept opérationnel (J. Ki-Zerbo, 2017, p.23). À cet effet, l'un des grands panafricanistes de première heure, l'un des pionniers de l'intégration africaine, Cheik Anta-Diop (1955, p.381), sans

toutefois justifier le colonialisme, l'apprécie comme un élément catalyseur ayant contribué à une recomposition structurelle de l'espace géopolitique africain jadis organisé en tribus et royaumes :

> L'Afrique, dans sa structure politique d'États juxtaposés, était déjà comparable à l'Europe. L'impérialisme en nivelant ces individualités, en introduisant le dénominateur commun du colonialisme a, chose paradoxale, introduit l'unité politique qui peut permettre maintenant la réalisation de la Fédération africaine à l'échelle continentale.

Une raison de plus d'accélérer le processus de cette intégration. Cependant, l'une des conditions de réalisation de l'intégration repose sur la formation de deux types de consciences : la conscience-cosmopolitique et la conscience-ubuntu. Le premier a pour fonction principale de coordonner l'agir politique et le second de coopérer l'agir culturel. Spécifiquement africain, l'ubuntu ouvre la voie à une véritable intégration à partir du *je* singulier africain. Il constitue un médium de synthétisation de toutes les disparités qui ne donnent plus lieu de percevoir l'Afrique comme un objet, mais comme un sujet agissant, dotée de valeurs particulières téléologiquement unificatrices, capable de s'affranchir de toutes formes de domination culturelle. Dans cette optique l'idée de nation peut-elle trouver son fondement dans le concept de l'ubuntu ou dans la construction d'un système ubuntu ?

3.2- La construction du système ubuntu comme fondement de l'unité continentale

Dans la pensée politique de Ki-Zerbo (*Op.cit.*, p.25) il convient de noter que l'ubuntu, qui est un concept spécifiquement propre à la pensée africaine, est « le collectif humain solidaire, un paradigme, antidote axial et spécifique de la mercantilisation de tout homme et de tous les hommes. Il est en germe dans la matrice de l'éminente dignité de la personne ». Tout comme lui, nous pensons également qu'il serait plus adéquat de déconstruire les États-nations anachroniques actuels qui sont sans visibilité ni crédibilité, sans poids dans les rapports de forces contemporains dominés par les États leaders et les multinationales (*Ibid.*, p.36). Dans ce collectif mis en relief dans la conscience-ubuntu, il rappelle que la solidarité structurelle qui caractérise l'esprit ubuntu, quasi immanente ne saurait prévaloir sur les pulsions égoïstes de l'être humain que si ce dernier est perçu par chaque culture comme une entité, une espèce singulière, dotée de droits exclusifs et chargée de devoirs incontournables (*Ibid.*, p.133). De plus, il précise que l'ubuntu c'est l'altérité, l'ouverture empathique aux autres. C'est le préjugé favorable par principe. C'est l'amitié préventive. C'est l'état de grâce dans les rapports humains (*Ibid.*, p.138). Vu les enjeux actuels auxquels fait face le continent et de l'impérieuse ambition de parvenir à une intégration totale, systématique et systémique de l'Afrique, la définition que Ki-Zerbo donne du concept de l'ubuntu nous amène à concevoir ses implications sous une triple dimension : la dimension politique, sociale et personnelle.

Sur le plan personnel ou individuel, le citoyen cosmopolitique africain développe ses capacités cognitives et psychiques que lorsqu'il se sent véritablement individu d'abord,

parce que appartenant à une communauté humaine, citoyen ensuite, parce que appartenant à une cité régie par des lois et des règles. Le système ubuntu vise à prendre en compte les droits individuels dans le but de créer un environnement englobant. C'est un système dont le principe de base est l'inclusion. Par conséquent la personne humaine est censée être au cœur du système, parce qu'il est l'élément primordial par lequel le système se pense. Comme le dirait Ki-Zerbo (2017, p.20) « l'homme c'est les autres ». C'est à l'intérieur d'un environnement intégré que la personnalité du citoyen cosmopolitique africain est appelée à s'élaborer. D'où l'importance de faire de l'altérité, tel que démontré plus haut, le socle d'un vivre-ensemble partagé, équilibré et harmonieux. Comme le dirait un proverbe Bambara « on ne naît pas tout fait ». L'inclusion et l'intégration sont les deux notions phares par lesquelles se distingue le système ubuntu. Le système ubuntu part du principe que « l'être humain ne vient au monde pour être asservi, ni pour être exploité, ni pour souffrir, mais pour être heureux, ce qui n'est pas possible sans la liberté » (P. Ndomaï, *Op.cit.*, p.32). La quête du bien-être devient une quête permanente de tous et pour tous dans un véritable esprit de communion et de solidarité. Il ne s'agit pas d'asseoir ce vivre-ensemble sur le principe de "à chacun selon ses moyens ou capacités", mais bien plus sur le principe de "la production de la richesse commune à partir des efforts individuels", dont les membres de la communauté sont les premiers bénéficiaires. La personne humaine est prise dans toute sa vitalité comme le centre de gravité d'un communisme partagé et équilibré par les aspirations individuelles et communautaires.

Sur le plan social ou communautaire, le citoyen cosmopolitique africain découvre sa conscience entièrement fondue dans les schèmes culturels et cultuels du système ubuntu. Il faut des hommes pour faire un homme. *Je suis, parce que vous êtes*, voici la devise du système ubuntu. Comme nous l'avons déjà noté chez Ki-Zerbo, il est le symbole d'un nœud d'alliance et d'une interconnexion des réseaux aussi bien à l'échelle communautaire qu'à l'échelle cosmopolitique. Toute forme d'intégration, quelle que soit sa nature est avant tout inclusion. Sur la base du concept de monde vécu, le cosmopolitisme africain serait l'expression d'un lieu transcendantal où chaque composante est une nécessité existentielle. À ce titre, « nous devons être le centre de nous-mêmes et non la périphérie » (J. Ki-Zerbo, 2017, p.20). Même si la nature inflige un caractère précaire à tout ce qui existe, la volonté de créer l'unité continentale à partir du système ubuntu, s'inscrit inéluctablement dans l'éternité. C'est ici que la notion de développement durable prend tout son sens, car à vrai dire, Ki-Zerbo précise que l'ubuntu voit en chaque homme le caractère essentiel de tout ce qui tient lieu de valeur et de dignité. Cette valeur et cette dignité ne sont pas dans le spontané et le ponctuel, mais dans le durable et l'intemporel. C'est ce que Renan (1997) appelle « avoir le désir clairement exprimé de continuer la vie commune ». Au-delà d'être un symbole, le système ubuntu sera le carrefour, le lieu de rencontres et de partages de tous les cosmopolitiques africains. Toute société n'est dynamique que lorsque tous ses fils sont unis et spirituellement prédisposés vers la préservation de l'intérêt général. Car en « Afrique noire, le critère essentiel n'est ni la richesse ni le talent, mais d'abord

et avant tout la sociabilité » (M. Konaté, 2010, p.31), et cela s'appelle l'esprit ubuntu, l'esprit de collectivité et du vivre-ensemble.

Sur le plan politique ou institutionnel, le système ubuntu s'impose comme un ensemble d'unités organiques structurantes et structurelles dont la principale fonction est l'intégration. À ce stade de l'intégration, tous les citoyens sont censés jouir pleinement d'un même niveau de reconnaissance juridique, sociale et psychologique aussi bien des droits individuels que des droits communautaires. D'où la formation d'un État de droit fédéro-cosmopolitique. L'avènement de l'intégration africaine à partir de la construction du système ubuntu, techniquement encore appelé système intégré repose sur trois exigences fondamentales : la coexistence, la coopération et la coordination des forces vives de la vie politique quel que soit leur degré de conflictualité. La première fait appel à une acceptation synallagmatique des différences culturelle et cultuelles, dans un esprit de communion et d'union nationale. La seconde établit des relations de complémentarité et de supplémentarité entre les citoyens dont les expériences quotidiennes particulières visent à créer un vivre-ensemble équilibré et harmonieux dans le partage de ces expériences. Enfin, la troisième, encore plus organique vise à instituer des structures crédibles vers lesquelles vont converger les intérêts des citoyens de sorte que la satisfaction des intérêts des uns ne dilatent pas ceux des autres : sur ce plan le respect mutuel et l'intercompréhension s'imposent comme des principes primordiaux. La création d'une banque centrale monétaire et la construction des infrastructures routières et ferroviaires qui relieraient les villes entre elles seraient des exemples illustratifs de la troisième exigence. Il faut infrastructurer un espace vital laissé en ruine depuis des siècles sans aucune ambition de racoler les morceaux.

Le système ubuntu est en conséquence, sur le plan politique, la négation systématique et systémique de l'existence désastreuse des États-nations anachroniques, non crédibles, invisibles et impuissants dans un environnement mondial très compétitif. Il traduit dans le même temps la recomposition des systèmes régionaux existants en système intégré dont il est explicitement le symbole. D'une façon méthodologique, il permet en conséquence de considérer les regroupements communautaires existants comme des phases d'essai en vue de l'intégration intégrale et systématique du continent. Il devient le supplétif de cette phase d'essai et prend immédiatement corps dans la conscience, la volonté et l'intelligences du citoyen cosmopolitique africain, qui ne devrait plus se représenter l'Afrique comme un continent, mais bien plus comme une nation. Car l'Afrique quoi qu'il soit « multiple, elle est une » (J. Ki-Zerbo, 2017, p.20), et indivisible. La gestion politique dans le système ubuntu permet de concilier à la fois la démocratie délibérative et la démocratie représentative, en ce sens qu'il aura pour finalité de créer des contre-pouvoirs, tout en assurant une interaction contrôlée entre le représentatif et le délibératif. Le pouvoir ne se penserait plus exclusivement à partir du potentiel étatique, mais aussi et essentiellement à partir du potentiel populaire. Le potentiel étatique étant l'instance de gouvernance représentée et le potentiel populaire devenant *de facto* l'instance de gouvernance argumentée. Il est

l'expression de ce que Hilary Clinton (2008/2013) appelle une société saine dont le fonctionnement se caractérise par l'inter-fécondation de trois forces (Kä Mana, *Op.cit.*, pp.58-59) : un État responsable, une économie ouverte et une société civile passionnée.

Il est également la négation de ce système hybride et macabre hérité de la colonisation de tradition hobbesienne qui consiste à considérer les individus comme méchants et pervers, pour qui il faut un mode de gouvernance politique et civile basée sur l'épée et la carotte. Le souverain est alors investi d'un pouvoir absolu de commander par le simple fait de la volonté des individus pervers et méchants qui lui confient la gestion de leurs libertés individuelles. La conséquence d'une telle conception du système politique a entraîné au long de l'histoire africaine deux lugubres réalités : la disciplination fondée sur l'appauvrissement matériel et l'appauvrissement anthropologique, fait remarquer Kä Mana (*Op.cit.*, p.31). L'épée (la chicotte) pour ceux qui tentaient toutes velléités de libération et la carotte pour ceux qui acceptaient de collaborer avec le système et qui en voulant servir et imiter le blanc ont fini par devenir de pires caricatures (*Idem*). La chicotte a servi à asseoir un système servile et l'acceptation de la pauvreté matérielle entretenue et le travail forcé pour enrichir les métropoles. La carotte en revanche, a servi à l'appauvrissement anthropologique, à une opération qui vide l'individu et la société de toute capacité de créativité autonome, d'initiative historique et d'innovation pour l'enrichissement endogène (*Ibid.*, pp.31-32).

La stratégie de la carotte vise tout simplement à caresser le peuple dans le sens des poils pour son degré de docilité et de soumission à l'oppression. Mais le système ubuntu ne vise pas à considérer les individus comme méchants et pervers, bons ou pudiques non plus, mais plutôt comme des êtres vivants dotés de conscience et de raison et qui jouissent d'une dignité incontestable par le simple fait de leur appartenance à l'espèce humaine, dont les structures sociales ont l'obligation morale de protéger et de garantir. Des êtres dont le mode de personnalisation et de socialisation repose essentiellement sur l'inclusion à l'échelle communautaire et l'intégration à l'échelle institutionnelle. Le système ubuntu vise alors à supprimer cette vision séquentialisée, fragmentée de la personne humaine, en adoptant une posture humaniste encline aux exigences d'un communisme socialisant. Il est fondamentalement question de construire ce que Kä Mana (*Ibid.*, p.51) appelle une colonne vertébrale, qui servira d'appui dans l'élan de créer un bonheur partagé à partir des intérêts communs à assumer et à garantir.

Certes, l'intégration n'est pas une solution miracle comme le pense Cheick Anta-Diop, si elle ne s'enracine pas dans les valeurs culturelles, politiques et éthiques que les Africains eux-mêmes se seraient définies. Mieux encore, pourrions-nous dire qu'elle représente la bouée de sauvetage pour ce grand mastodonte qu'est l'Afrique, plus que jamais dans les méandres du bouleversement du monde. Tout en nous accordant avec Shanda Tonme, nous pensons également qu'il faudrait absolument casser cette dynamique historique de vassalisation et de défaite et faire en sorte que l'Afrique puisse ériger ses monuments somptueux, ses panthéons, ses champs

d'expérimentation, ses prix et ses étalons de reconnaissance (S. Tonme, 2009, p.138). Un tel défi ne peut se relever que sur la base d'une véritable intégration, et non sur celle de toutes ces formes d'intégration de façade qui se monnaient en argent comptant sur l'espace africain. De plus, il précise que la véritable représentation de l'Afrique noire reste à concevoir, à construire et à valoriser. Il faudrait cependant quitter la culture des bouts de bois sculptés pour embrasser celle des matériaux et des produits finis (*Ibid.*, p.144). Cependant une question non des moindres se pose : cette intégration, cette unité tant recherchée est-elle possible vu les contradictions et paradoxes auxquels elle est confrontée ? Oui naturellement cette intégration tant recherchée est possible, si et seulement si les Africains en font véritablement un leitmotiv, une force intelligente qui justifie leur raison d'être.

4. Conclusion

Eu égard à tout ce qui précède, notre travail a essentiellement porté sur les fondements d'ordre éthique et politique auxquels sont associés les fondements culturels et historiques, dans le cadre des réflexions sur l'intégration africaine. De ce point de vue, notre démarche nous a permis de montrer la nécessité de construire une citoyenneté cosmopolitique africaine en opérant deux formes de transitions : la transition anthropologique et la transition nominaliste. Pendant que la première permet d'opérer un passage du statut de citoyenneté différenciée à la citoyenneté cosmopolitique, la seconde est un moment d'abandon du conglomérat d'États anachroniques pour la formation de l'État fédéral, symbole de l'avènement de la nation africaine, mieux de la patrie africaine. Nous estimons que la véritable intégration suppose la dématérialisation définitive et symbolique des frontières héritées de la colonisation et la construction d'une dynamique transfrontalière qui trouve son fondement dans le cosmopolitisme juridique. Ce cosmopolitisme se consolide sur la base de deux réalités fondamentales : la cohésion fonctionnelle entre l'ethnos et le demos et la solidarité structurelle entre les consciences dont les intelligences s'identifient à l'esprit des instances fédérales.

Nous pensons également que l'intégration africaine ne peut être possible que sur la base de la création d'un espace politique universellement intégré, qui pourra éventuellement se synthétiser à partir des éléments culturels aussi bien endogènes qu'exogènes. Certes, il convient de promouvoir le brassage culturel, faire en sorte que la société africaine ne soit pas une société fermée à toutes formes de différences, mais en même temps d'assurer le primat des valeurs culturelles africaines sur celles exogènes. De l'esprit de frontière à l'espèce humaine, aucune société ne peut prétendre être véritablement authentique. À ce titre, il n'y a réellement de société que sur la base de la rencontre entre les individualités, les savoirs, les intelligences, les libertés et les volontés. L'Africaphonie dont il est question ici, est avant tout ouverture et altérité, la compréhension profonde des différences particulières. Elle est aussi et fondamentalement intégration de l'ordre culturel africain, creuset par excellence de

l'interdépendance culturelle et d'une amorce vitale de tout ce qui est artistique et esthétique se caractérisant par des valeurs africaines.

Le concept de l'ubuntu, expression de l'identité africaine, est une synthèse de cette diversité culturelle qui permet de repenser l'agir politique et de favoriser par-là une véritable intégration à partir des agrégats culturels que les conscience-cosmopolitique et conscience-ubuntu auront secrétés. Sur cette base, nous pensons qu'un système pourrait se construire : c'est le système ubuntu dont la triple exigence permet de voir dans l'unité continentale en gestation un véritable rendez-vous du donner et du recevoir. Un passage obligé du monologisme politico-culturel au dialogisme éthico-culturel devient une nécessité sociale. Cependant une fois l'intégration réalisée, cela n'exclut pas l'hypothèse des conflits. Ceux-ci en tout état de cause contribuent avec leur caractère délétère au progrès de la conscience sociale cosmopolitique. Pour ce faire, sur le plan politique, le système ubuntu est une conciliation à la fois de la légitimité populaire et de la légitimité démocratique, i.e. un mécanisme institutionnel qui en servant de fondement à l'unité continentale, oriente l'action politique sur la base du décisionnel et du délibératif. Une telle organisation politique est une nécessité historique, car comme le dirait Ki-Zerbo (2017, p.18) « chaque africaine, chaque africain doit être ici et maintenant, une valeur ajoutée. Chaque génération a des pyramides à bâtir ! ». Et la génération actuelle est dans l'impérieux devoir de bâtir les siennes dans l'amour, la responsabilité et la fraternité.

4. Bibliographie

Amewu Yawo Agbéko (2021), « Le panafricanisme et les enjeux éthico-politiques d'une renaissance africaine », Le Caïlcédrat, Revue canadienne de Philosophie, lettres et sciences humaines, n°12.

Anta-Diop Cheick (1955), *Nations nègres et cultures*, Paris, Présence Africaine.

Anta-Diop Cheick (960/1974), *Les fondements économiques culturels d'un État fédéral d'Afrique noire*, Paris, Présence Africaine.

Badian Seydou (1964), *Les dirigeants d'Afrique noire face à leur peuple*, Paris Paul Painlevé-V.

Balibar Étienne (1992), *Les frontières de la démocratie*, Paris, La Découverte.

Balibar Étienne (2022), *Cosmopolitique : Des frontières à l'espèce humaine,* Paris, La Découverte.

Cesaire Aimé (1956), *Lettre à Maurice Thorez*, Paris, Présence Africaine.

Clinton Hilary (2008/2013), *Le temps des décisions*, Paris, Fayard.

CNRS Éditions.

Foucher Michel (2020), *Frontières d'Afrique : Pour en finir avec le mythe*, Paris,

Habermas Jürgen (1996), *La paix perpétuelle. Le bicentenaire d'une idée kantienne*, Paris, Cerf.

Habermas Jürgen (2018), *Parcours2 : Théorie de la rationalité, Théorie du langage*, Paris, Gallimard.

Hugon Phillip (2009), *Géopolitique de l'Afrique*, Paris, Armand Colin.

KÄ Mana (2021), *Face à la crise du pouvoir politique en Afrique : Prendre la voie de la renaissance africaine*, Université alternative, Pole Institute.

Ki-Zerbo Joseph (2007/2017), *Regard sur la société africaine*, Dakar, Nouvelles Éditions Numériques Africaines(NENA).

Ki-Zerbo Joseph (2007/2018), *Repères pour l'Afrique*, Dakar, Nouvelles Éditions Numériques Africaines(NENA).

Konate Moussa (2010), *L'Afrique noire est-elle maudite ?* Paris, Librairie Arthème Fayard.

Mbembe Achille (2013/2015), *Critique de la raison nègre*, Paris, La Découverte.

Mbembe Achille (2016), *Politique de l'inimitié*, Paris, La Découverte.

Mbembe Achille (2020), *De la postcolonie*, Paris, La Découverte.

Mudimbe Valentin-Yves (2021), *L'invention de l'Afrique*, Paris, Présence Africaine.

Nascimento Jose Do (2020), *La pensée politique de Cheick Anta-Diop*, Paris, L'Harmattan.

Ndoumaï Pierre (2011), *Indépendance et néocolonialisme*, Paris, L'Harmattan.

Nkrumah Kwame (1994), *L'Afrique doit s'unir*, Paris, Présence africaine.

Nkrumah Kwame, (1976), *Le Conciencisme*, Paris, Présence Africaine, Paris.

Obenga Théophile (2012), *L'État fédéral africain d'Afrique : la seule issue*, Paris, L'Harmattan.

Renan Ernest (1997), *Qu'est-ce qu'une nation ?* Paris, Éditions Mille et une nuit.

Rosavallon Pierre (2020), *Le siècle du populisme, Histoire, théorie, critique*, Paris, Éditions du Seuil.

Tonme Shanda (2009), *Fondements culturels de l'arriération de l'Afrique noire*, Paris, L'Harmattan.

Weber Max (1963), *Le savant et le politique*, Paris, Plon.